

PLANTES TERRESTRES

Herbe de la pampa pourpre

Cortaderia jubata

Hoog pampasgras * Purple pampas grass * Andenpampasgras



Origine

Amérique du Sud

Voies d'introduction

Dispersion depuis les plantations ornementales et via le transport de terres (graines).

Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce a été utilisée à quelques occasions comme plante ornementale.

Distribution en Belgique

Absente.

Habitat potentiel en Belgique

Dunes, pelouses sèches, forêts claires, friches et bords de routes.

Nuisances

Concurrence la végétation indigène en formant des populations denses; pollen allergisant.



Caractéristiques

Graminée à longue tige pouvant atteindre 2,5 m de haut

- Tiges: nœuds bruns; 2-2,5 m de long et 3-6 mm de diamètre; les tiges matures sont creuses
- Feuilles: 40-90 cm de long et 4-12 mm de large, rigides, rugueuses, nervure médiane bien visible sur la face inférieure; présence de quelques petits poils sur les ligules
- Fleurs: inflorescence rose, bien visible et en forme plumeau érigé bien au-dessus des feuilles

Espèces ressemblantes

Dans le commerce, cette espèce peut être confondue avec *Cortaderia selloana* et avec les graminées du genre *Auistroderia* (par exemple: *Cortaderia fulvida*, *Cortaderia richardii*).

Pour plus d'informations

GÉNÉRAL

→ <https://www.cabi.org/isc/datasheet/113484> (EN)

IDENTIFICATION ET ESPÈCES RESSEMBLANTES

→ <https://waarnemingen.be/media/species/invasive/pdf/143942.pdf>

SITES RÉGIONAUX

→ Wallonie: <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>

→ Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-planten> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, cultivée, utilisée, plantée, mise en situation de se reproduire ou de s'étendre, échangée ou libérée intentionnellement dans la nature à travers toute l'Union européenne.